

Réunion du 25 Mars 2016

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RAPPORT DU PRÉSIDENT

COMMISSIONS

- Commission de la Cohésion Sociale

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DEPARTEMENTALE - DOTATIONS 2016

RAPPORT

Une nouvelle politique culturelle pour la Corrèze

L'accès à la Culture représente un puissant levier au service de la cohésion sociale et territoriale et permet ainsi le recul des inégalités et le partage d'un patrimoine commun.

Un équilibre territorial, une offre diversifiée, de qualité et de proximité, sont les lignes-force de la nouvelle politique culturelle du département de la Corrèze audacieuse et accessible à tous. La Culture s'adresse à tout le monde, sans exclusivité. Elle est à la fois un droit pour les citoyens, une nécessité pour l'épanouissement individuel et un facteur de lien social.

Aujourd'hui, il est temps pour le Conseil Départemental de passer d'une politique de subventions à une politique culturelle.

La nouvelle politique culturelle proposée témoigne d'une volonté de sortir des logiques d'établissement afin de s'orienter vers des logiques de territoire, et de lier la Culture à l'enjeu de la ruralité. En cela, le rôle du Département et des Conseillers Départementaux, qui seront au cœur de la politique culturelle de leur territoire, apparaît déterminant pour accompagner nos partenaires culturels afin de contribuer à la cohésion départementale.

Le Conseil Départemental est engagé auprès de très nombreuses structures auxquelles il apporte son soutien financier. Ces partenaires sont à la fois les relais et les acteurs de notre politique culturelle. Grâce au dynamisme de ce réseau, la Corrèze possède une vraie richesse culturelle.

Le Conseil Départemental affirme aujourd'hui sa volonté de mettre en place une politique culturelle nouvelle ne reniant pas ce qui existe mais en l'adaptant, en fonction des attentes du public corrézien et des demandes des acteurs culturels. Cette politique sera coordonnée avec celle, à définir, de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes avec laquelle nous partageons la compétence culturelle.

Nous nous appuyons d'abord sur les **compétences obligatoires** du Conseil Départemental qui seront priorisées : Bibliothèque Départementale de Prêt, Archives Départementales, musées départementaux. Nous avons également la charge du **Schéma départemental des enseignements artistiques** qui sera révisé au cours de cette année 2016 en partenariat avec les acteurs concernés, pour une mise en place dès 2017. **L'Orchestre Départemental des Jeunes de la Corrèze** sera reconduit dans une nouvelle formule, plus en lien avec les acteurs locaux.

Le Conseil Départemental met également en œuvre des **compétences optionnelles** ; de **nouvelles actions** enrichiront l'action de Département dans le but de soutenir la vie associative culturelle du territoire.

Innovation phare de notre projet, dispositif ambitieux : les Actions Culturelles des Territoires (A.C.T.)

Ce dispositif sera mis en place dès cette année avec une enveloppe dédiée sur chacun des 5 territoires de projets (Bassin de Brive, Vézère-Auvézère, Haute-Corrèze, Tulle et Vallée de la Dordogne). Sur chacun de ces territoires, les Conseillers Départementaux seront au cœur du dispositif dont ils assureront localement le pilotage.

Pour les projets structurants à vocation départementale, nous proposons de poursuivre, avec quelques ajustements et des règles simplifiées, notre soutien aux partenaires.

Création d'un dispositif d'Appel à Projet départemental

Il sera mis en place à l'initiative de la commission ad hoc Culture du Conseil Départemental qui définira chaque année une thématique. En avril 2016, sera lancé un appel d'offre, à partir de la thématique élaborée par la commission ad hoc, afin de disposer à la rentrée de septembre de l'ensemble des réponses permettant d'arrêter, avant la fin de l'année, le projet départemental qui sera retenu pour 2017.

La politique de réhabilitation et d'animation du Patrimoine : elle est depuis de nombreuses années un point fort et reconnu de l'action départementale en Corrèze, qui sera poursuivie et complétée auprès de nos collégiens.

Le parcours culturel des collégiens deviendra un axe fort de notre politique culturelle, avec des actions nouvelles.

Dès 2016, le label "Corrèze - Terre de Culture(s)" sera une reconnaissance de la qualité des actions culturelles et artistiques engagées par toutes les structures culturelles aidées par le Conseil Départemental de la Corrèze. Ce **signe visible** témoignera de l'adhésion des professionnels et amateurs du milieu culturel à un ensemble de **bonnes pratiques** et de la volonté des structures **à rayonner sur tout le territoire** de la Corrèze.

Destiné à être décliné sur les supports de communication, le label contribuera à maximiser la visibilité de l'aide financière accordée par le Conseil Départemental aux structures culturelles, tant auprès du public qu'auprès des institutions.

L'attribution du label "Corrèze - Terre de Culture(s)" sera conditionnée par l'attribution de la subvention départementale. Les manifestations à caractère culturel subventionnées par le Département de la Corrèze se verront systématiquement attribuer le label. L'attribution du label ne donnera lieu à aucun financement spécifique supplémentaire de la part du conseil Départemental.

Enfin le domaine de Sédières sera conforté dans son rôle de vitrine culturelle du département, par une programmation renforcée et diversifiée, une ouverture à la société civile et une exposition de prestige pour laquelle madame Bernadette CHIRAC a apporté son important soutien et je tiens à l'en remercier bien chaleureusement.

Le rapport est structuré en deux parties: les **compétences obligatoires** et les **compétences optionnelles** du Conseil Départemental.

Le contenu du rapport développe les 6 axes adoptés à l'unanimité par le Conseil départemental le 18 décembre 2015, à savoir:

1. Prioriser les compétences obligatoires
2. Faire de la Culture un levier de cohésion territoriale
3. Renforcer les synergies entre développement culturel, Patrimoine et développement touristique local
4. Créer une logique événementielle autour d'événements culturels forts et rassembleurs
5. Mettre en place des instances, des outils et une ingénierie permettant de piloter, d'évaluer et de décider de manière éclairée la politique culturelle
6. Une instruction technique et administrative structurée, une ingénierie culturelle offerte aux territoires

I- Les compétences obligatoires du Conseil départemental:

1. Le schéma départemental des enseignements artistiques
2. La bibliothèque départementale de prêt
3. Les Archives Départementales de la Corrèze
4. Les musées départementaux

II- Les compétences optionnelles du Conseil départemental:

1. Les Actions Culturelles des Territoires
2. L'appel à projets départemental
3. Le soutien à la vie associative culturelle départementale, les événements à vocation départementale
4. L'aide aux parcours culturels des collégiens
5. Le Patrimoine et la médiation
6. Le Domaine de Sédières

I- Les compétences obligatoires du Conseil départemental

1. Le schéma départemental des enseignements artistiques

Rendu obligatoire par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le dernier schéma départemental relatif à la musique, à la danse et au théâtre a été adopté en 2006 pour une durée de 4 ans. En 2010, le schéma a réactualisé.

Défini en concertation avec les communes et groupements de communes concernés, le schéma départemental a pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques en vue d'améliorer le service public dans ce domaine, tant du point de vue de l'offre sur le territoire départemental que des conditions d'accès à cet enseignement.

Le schéma doit également définir les conditions de la participation du Département au financement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'enseignement initial.

Le Département est déjà fortement impliqué et ce, depuis 1999, dans le soutien aux Conservatoires et Écoles de musique aux côtés des municipalités, à travers l'existence d'une convention départementale de réseau Brive, Tulle, Ussel. A travers la révision du schéma départemental des enseignements artistiques, qui sera menée durant l'année 2016, le Département souhaite :

- Engager **un état des lieux de l'offre** d'enseignement artistique dans le département. Ce diagnostic en cours permettra d'identifier les acteurs territoriaux de l'enseignement artistique et de réaliser une photographie précise de l'offre existante.

- Mieux **structurer les réseaux** de danse, de musique et de théâtre, en renforçant notre partenariat avec les collectivités locales afin de placer l'enseignement artistique au cœur du projet culturel de nos territoires.
- Définir **de nouveaux critères de financement** : le nouveau schéma départemental posera clairement l'enjeu de la participation financière des communes concernées ainsi que des intercommunalités pour qu'elles deviennent notamment porteuses des écoles de musiques de leur secteur.

Par ailleurs, à cette occasion, la construction d'un nouveau mode de fonctionnement et de financement de l'O.D.J.C. (**Orchestre Départemental des Jeunes de la Corrèze**) sera mise en route, sous le pilotage des Conservatoires et des Écoles de musique qui le souhaitent et proposeront à cette occasion une nouvelle gouvernance.

En résumé, il est donc proposé de mettre à profit l'année 2016 pour réaliser un nouveau schéma départemental 2016-2021 dans le but de mieux adapter l'accompagnement du département à la situation de l'enseignement artistique. Ce schéma sera proposé au vote fin 2016 afin d'entrer en vigueur dès 2017 avec la définition de nouveaux critères de financement associant les collectivités de proximité (communes, EPCI).

Pour l'année 2016 qui sera donc une année de transition, il est proposé de reconduire le financement du schéma départemental des enseignements artistiques au même niveau qu'en 2015, ainsi que de maintenir l'ODJC mais avec une gouvernance pilotées par les Conservatoires et les Écoles de musique.

2. La bibliothèque départementale de prêt

Au cours des dernières années un effort particulier a été mené par le Conseil Départemental de la Corrèze en faveur de la lecture publique par l'intermédiaire de sa bibliothèque départementale de prêt qui dessert le réseau des 131 bibliothèques du territoire auxquelles il faut ajouter 60 dépôts scolaires.

Outre ses missions traditionnelles de prêt de livres aux bibliothèques situées dans des communes de moins de 10 000 habitants, la Bibliothèque départementale intervient également dans la formation des personnels bénévoles et salariés des bibliothèques, propose des animations culturelles autour du livre. Elle conseille aussi les élus et le personnel des bibliothèques de son réseau en matière de construction et d'aménagement des locaux, de gestion, d'équipement en mobilier professionnel et de services informatiques à destination des usagers du livre.

Enfin, pour soutenir le développement de la lecture publique, les communes et les EPCI de moins de 10 000 habitants ayant signé une convention avec le Conseil départemental vont pouvoir bénéficier d'aides pour tout ce qui concerne la construction et la restauration de bâtiments communaux dédiés à la lecture publique : taux unique de 30 % appliqué à un plafond d'assiette éligible annuelle de 100 000 € H.T.

Les dépenses consacrées par les communes et les EPCI à l'informatisation de leur bibliothèque (matériel, logiciel, formation au logiciel, migration des données, mise en réseau) ainsi qu'à l'achat de mobilier professionnel peuvent également bénéficier d'aides départementales.

3. **les Archives Départementales de la Corrèze**

Depuis 1986, les Archives sont l'une des directions du Conseil départemental de la Corrèze en application des dispositions de la loi du 22 juillet 1983 sur la décentralisation, placées pour le contrôle scientifique et technique, sous la tutelle du ministère de la Culture.

Les Archives départementales assurent la collecte, la conservation, la mise à disposition et la valorisation des archives publiques et privées intéressant l'histoire du Bas-Limousin et de la Corrèze du XVIII^{ème} siècle jusqu'à nos jours. La conservation des archives publiques est effectuée dans un double objectif :

- Fonder les droits des personnes physiques et morales,
- Constituer les documents historiques de la recherche.

4. **Les musées départementaux**

La mise en place d'un "référént expositions" permettra de mettre en cohérence et de dynamiser les expositions départementales (musée du président Jacques Chirac, Musée de la Résistance Henri Queuille, Château de Sédières, Archives Départementales).

Le musée du président Jacques Chirac

Le musée est ouvert depuis décembre 2000, il conserve plus de 5 000 cadeaux offerts au président Jacques Chirac dans l'exercice de ses fonctions entre 1995 et 2007.

Une réflexion sur le musée du président Jacques Chirac sera conduite pour d'autres utilisations: classes de découvertes culturelles en partenariat avec l'ODCV et l'Éducation Nationale, séminaires d'entreprises...

Le musée de la Résistance Henri Queuille

Le musée est ouvert depuis 1982, en 2009 le Conseil Départemental prend en charge le musée qui a aujourd'hui deux vocations : la Résistance en Haute-Corrèze et la vie politique d'Henri Queuille.

Le musée départemental de la Résistance Henri Queuille s'inscrit dans un parcours départemental avec le Musée de la Résistance et de la Déportation de Tulle et le Centre Edmond Michelet de Brive, sites consacrés à l'histoire de la Résistance et de la Déportation et pouvant rentrer dans un réseau Massif Central.

Terre de résistance pendant la seconde guerre mondiale et théâtre de drames douloureux, la Corrèze bénéficie d'une image et d'un contenu très fort qui doit nous permettre de renforcer le devoir de mémoire dans notre département.

En 2016, des réflexions sur le développement de la fréquentation scolaire au musée de la Résistance Henri Queuille seront engagées avec notamment une exposition à vocation pédagogique (à compter du 1^{er} avril) sur des reproductions d'affiches politiques produites sous les mandats de Charles de Gaulle.

II- Les compétences optionnelles du Conseil départemental:

1. Les Actions Culturelles des Territoires : un dispositif innovant

L'équité territoriale sera le fil conducteur de ces Actions Culturelles des Territoires qui seront mises en place en 2016. Ce nouveau dispositif place les Conseillers Départementaux au cœur de l'animation de la vie associative et culturelle et acteur de la décision concernant la politique culturelle de leur territoire.

Destiné aux demandes d'aides des structures portant des événements culturels autres que ceux à rayonnement départemental, il sera établi en partenariat avec les opérateurs culturels publics ou associatifs locaux, sur un réseau territorial mobilisé dans le cadre d'Actions Culturelles par territoire.

- Sur chacun des 5 territoires de projets (Bassin de Brive, Vézère-Auvézère, Haute-Corrèze, Tulle et vallée de la Dordogne), un conseil culturel des territoires piloté par les élus examinera les demandes d'aides présentées dans le champ culturel dans le cadre d'une enveloppe budgétaire dédiée au territoire.
- Les dossiers de demandes déposés avant le 31 mars de chaque année seront transmis aux élus des conseils Culturels des Territoires pour examen et seront ensuite présentés en Commission Permanente. Pour la programmation 2017 et les subventions 2017, les dossiers de demande de subvention seront déposés avant le 30 septembre de l'année précédente.
- Sur chacun des 5 territoires de projet, la collectivité mettra en place des Actions Culturelles par Territoire au rythme d'une rencontre par semestre, avec les élus du Conseil Départemental et les acteurs culturels concernés.

Les objectifs des Actions Culturelles des Territoires:

- Encourager une programmation annuelle ou pluri annuelle d'actions culturelles portées par les organismes locaux à destination de la population résidente et ayant un rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs cantons.
- Mettre en réseaux les acteurs culturels des territoires
- Soutenir les associations dans leur projet d'irriguer les territoires ruraux

- Inciter à la diffusion "hors les murs" et plus particulièrement en zones rurales, dans une logique de multi sites (écoles de musiques, théâtres...) en conditionnant nos subventions à la mise en place de projet "hors les murs".

2. L'appel à projet départemental

En 2016

- Dans un premier temps, à la vue du programme existant, la commission *ad hoc* Culture définira une thématique d'appel à projet départemental avec une action innovante.
- Ensuite, la commission *ad hoc* Culture définira les modalités de l'appel à projet départemental
- Enfin, ce sera le lancement de l'appel à projet départemental avec un retour des candidatures et une décision de la Commission *ad hoc* Culture en décembre 2016 pour un financement de l'appel à projet en 2017.

Les objectifs de l'Appel à Projets départemental:

- Apporter de la Culture à la Jeunesse en zone rurale, sur des territoires les plus éloignés des principaux centres culturels, et dans lesquels l'offre culturelle est pauvre ou très limitée (Culture comme levier de cohésion sociale);
- Proposer un outil de développement pour les associations culturelles, lorsqu'elles sont engagées dans des projets ayant une ambition artistique et sociétale;
- Favoriser l'émergence de nouveaux rapports entre la scène "urbaine" et les zones rurales, les artistes et le public, les professionnels et les amateurs.
- Apporter de la culture en milieu urbain, dans les quartiers défavorisés, et en particulier ceux situés dans les villes où les opérateurs culturels sont moins nombreux;
- Apporter de la Culture en direction des personnes en situation de handicap et en direction des personnes âgées ou dépendantes;
- Favoriser Les interventions innovantes auprès des populations.

3. Le soutien à la vie associative culturelle à vocation départementale:

Depuis de nombreuses années le Département accompagne les organisateurs de spectacles, festivals... ainsi qu'un nombre important de structures culturelles qui grâce à notre soutien financier offrent, proposent des services très diversifiés aux corréziens et aux touristes.

Cette démarche permet aux corréziens de s'ouvrir à toutes les dimensions de la Culture et ainsi de s'épanouir par une pratique individuelle ou collective. L'ouverture des institutions et des équipements culturels aidés par le Département à des publics qu'ils n'accueillent pas traditionnellement est un objectif pour répondre à cet enjeu fort.

En 2016, pour les structures à vocation départementale:

- Les structures portant des événements culturels à vocation départementale seront identifiées chaque année après le 31 mars (date limite de dépôt des demandes de subvention) par la Commission *ad hoc* Culture en fonction des demandes de subventions parvenues à la collectivité. Les autres demandes seront inscrites dans le dispositif **Actions Culturelles des Territoires**.
- **Afin d'assurer une prise en compte équitable, la procédure d'instruction de toutes les demandes de subventions culturelles sera structurée avec la mise en place de règles claires:**
 - La date limite de dépôt des demandes est fixée au 31 mars de chaque année;
 - Chaque demande de subvention devra être faite sur le document téléchargeable sur le site internet du département;
 - Le dossier de demande devra être accompagné d'une lettre à l'attention de M. le Président du Conseil départemental, précisant l'objet de la demande ainsi que le montant de la participation départementale sollicitée, dûment signée par le représentant légal de l'organisme demandeur;
 - Les dossiers incomplets ou hors délai ne seront pas instruits et seront retournés;
 - La part d'aide du Département ne pourra pas être supérieure à celle de la commune ou EPCI;
 - Le principe d'une convention d'objectifs précis pourra être mise en place et assortie de critères d'évaluation;
 - La collectivité ne participera que si les besoins financiers de la structure sont adaptés aux projets;
 - Chaque structure devra disposer d'une part d'auto financement, disposer de partenaires financiers multiples s'engager vers des financements participatifs et de mécénats privés;

- La collectivité n'apportera pas d'aide financière à une manifestation qui a déjà eu lieu.
 - La commission *ad hoc* Culture après instruction des services proposera des montants à la Commission Permanente.
 - Le passage en Commission permanente de la totalité des dossiers de demande de subvention des structures à vocation départementale se fera à la Commission Permanente de mai de chaque année.
- **La procédure d'instruction des demandes de subventions culturelles ne se fera qu'à réception des éléments suivants énumérés dans le dossier de demande de subvention, à disposition des demandeurs:**
- Présentation de l'association
 - Le budget prévisionnel de l'association
 - Présentation du projet d'activité
 - Compte de résultat du dernier exercice
 - Attestations et RIB - BIC IBAN
 - Attestation sur l'honneur
 - Compte-rendu de l'action financée
 - Les statuts de l'association
 - La copie de déclaration en Préfecture ou la copie de parution au journal officiel.
 - La déclaration annuelle des données sociales (DADS) pour les associations employant du personnel.
 - Le procès verbal de la dernière Assemblée Générale de l'association

Cette procédure unifiée permettra une instruction simplifiée, lisible, équitable et coordonnée permettant de promouvoir de manière cohérente l'ensemble des propositions culturelles à vocation départementale.

4. L'aide aux parcours culturels des collégiens:

Le cadre scolaire permet d'offrir et de sensibiliser l'ensemble des collégiens aux activités culturelles. Cela s'inscrit parfaitement dans les orientations de la nouvelle politique culturelle du Département, qui va renforcer les interventions aux bénéficiaires des collégiens par la mise en place d'actions nouvelles.

a- Une action éprouvée : le dispositif Collège au cinéma:

Collège au cinéma est une opération nationale qui propose aux collégiens du département de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. La participation à cette action repose sur le volontariat des chefs d'établissements et des enseignants qui souhaitent y faire

participer leurs classes. Les activités de *Collège au cinéma* sont inscrites dans le temps et le calendrier scolaire au rythme minimum d'une projection par trimestre.

Le Département de la Corrèze poursuivra ce dispositif avec comme objectifs:

- Former le goût et susciter la curiosité;
- Apprendre une langue étrangère (film en version originale);
- Prolongements pédagogiques;
- Veiller à l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique sur l'ensemble du territoire.

b- Deux actions nouvelles pour le renforcement du lien des collégiens avec leur territoire: Collège et patrimoine et concours vidéo "promotion de la Corrèze" destiné aux élèves

- Collège et patrimoine:

Dès 2016, le Département de la Corrèze favorisera une découverte des musées et/ou des sites patrimoniaux nouvellement partenaires. Ces derniers devant présenter tout un panel thématique d'animations culturelles comme patrimoniales au fort intérêt pédagogique. L'action consistera à recenser, à développer, voire à créer des offres de visites et d'animations au sein des sites concernés et ce, pour chaque début d'année scolaire ; les sites partenaires, départementaux ou non, s'engageant à assurer la gratuité ou des tarifs préférentiels à tous les collégiens de la Corrèze.

Les établissements culturels sollicités dès 2016 pour entrer dans ce dispositif: **le musée du président Jacques Chirac** (Sarran), **le musée de la Résistance Henri Queuille** (Neuvic), les **Archives départementales de la Corrèze** (Tulle).

La Maison de la Chasse et de la Nature (champagnac-la-Noaille) entrera elle aussi dans ce dispositif. Elle propose des animations scolaires destinées aux écoles, collèges et aux centres de loisirs corréziens dans le but de sensibiliser à l'environnement et de faire découvrir la faune sauvage et la flore locale. En 2015, 1500 jeunes corréziens ont participé à ces animations en lien avec la Fédération départementale des chasseurs de la Corrèze.

L'opération Collège et patrimoine est fondée sur le principe d'une prise en charge par le Conseil Départemental du transport, de l'offre de visite et de médiation dans chaque lieu patrimonial ciblé via ce partenariat.

- Concours vidéo "promotion de la Corrèze"

Le patrimoine constitue un repère structurant dans le temps et l'espace pour les jeunes, un lien entre passé et présent ; et comme indiqué précédemment, la Corrèze s'illustre particulièrement dans ce domaine. L'éducation au patrimoine contribue à l'épanouissement personnel et donc à la formation du citoyen. Par ailleurs, les jeunes utilisent quotidiennement Internet qui fait partie de leur univers et qu'ils maîtrisent totalement. L'accès aux images est massif, rendant l'éducation à celle-ci indispensable.

L'idée est de sensibiliser les jeunes collégiens à la notion de Patrimoine en lien étroit avec les programmes scolaires officiels (français, histoire, mathématiques, géographie, sciences....) par un concours vidéo sur la découverte du patrimoine corrézien permettant ainsi de favoriser le sentiment d'appartenance à une culture commune à travers une création artistique.

Cette opération sera ouverte à tous les jeunes entre 10 et 18 ans, qui souhaitent partager par l'image leur vision de la Corrèze. Les films pourraient prendre la forme de témoignages, de reportages, de fictions, d'animation...Un règlement du concours sera établi.

c- Une nouvelle action sur les territoires : l'éducation artistique et culturelle en milieu rural au collège

L'éducation artistique et culturelle est le principal vecteur de connaissance du patrimoine, de la création contemporaine, du développement de la créativité et des pratiques artistiques. L'action consiste à la mise en place d'un appel à projets pour la pratique artistique (théâtre, musique, danse, cirque, Arts plastiques...) dans un collège en zone rurale afin de développer un projet sur une année scolaire.

Dans le cadre du dispositif Actions Culturelles des Territoires (A.C.T.), dès lors qu'un besoin n'a pas de réponse locale, le Département incitera ses partenaires traditionnels (associations) à se déplacer vers un collège situé en zone rurale. Ce dispositif permettra aux collégiens éloignés des zones urbaines (riches en propositions culturelles) de bénéficier des mêmes propositions culturelles.

d- Les échanges internationaux au bénéfice des collégiens:

Le département continuera à apporter une aide aux écoles, collèges, comités de jumelage et aux associations culturelles pour l'accueil et le déplacement (Moyenne-Franconie, autres régions d'Allemagne, Europe) dans le cadre des échanges internationaux.

L'aide départementale sera conditionnée à la participation du collège et au même montant de financement.

5. Le Patrimoine et la médiation

Le Conseil départemental a accepté le transfert de compétence dans le cadre de l'acte II de la décentralisation et consent dans ce domaine un effort considérable en comparaison d'autres départements en matière d'aides à la réhabilitation et à la valorisation du patrimoine.

La Corrèze fut le 1^{er} département à créer en 1970, une aide financière destinée à sauvegarder les édifices non protégés au titre des Monuments historiques tout en continuant à aider les communes propriétaires de Monuments historiques aux côtés de l'État et de la Région Limousin. Entre 1970 et 2013 (43 ans), la Collectivité a mobilisé près de 70 millions d'euros en faveur de la restauration et de la sécurisation du patrimoine public - soit près d'1,6 million €/ an dans le cadre de l'aide aux communes.

Ce fort engagement a permis la réalisation de près de 2000 opérations de conservation patrimoniale - soit près de 46 dossiers/an -, et permet toujours la transmission de cet héritage aux générations futures, contribue à la vitalité de l'économie locale et au soutien des savoir-faire artisanaux, spécialisés en ce domaine. Il conforte aussi l'image d'un tourisme culturel de qualité.

En 2016:

- Une valorisation du Patrimoine corrézien, via une médiation pédagogique (page Facebook, opération collège et Patrimoine, Concours vidéo Patrimoine, Journées Européennes du Patrimoine...) sera mise en œuvre.
- La subvention allouée à la Fondation du Patrimoine est maintenue

La Fondation du Patrimoine intervient dans le cadre de l'aide à la restauration de maison d'habitation d'intérêt patrimonial (environ 45% des dossiers labellisés) et de l'aide à la restauration de P.P.R.N.P., Petit Patrimoine Rural Non Protégé (environ 55% des dossiers labellisés).

- Entre 2001 et 2015, 229 dossiers corréziens ont été labellisés (18 dossiers/an), sur un budget total de la Fondation du Patrimoine pour la Corrèze de 688.200 €, 633.000 € sont issus de l'aide départementale.

6. Le Domaine de Sédières

Propriété du Département depuis 1965, le Domaine de Sédières doit être conforté dans son rôle "vitrine culturelle" du département alliant Culture, Art, Arts Vivants, Patrimoine, nature, sport et gastronomie. Cette redécouverte du Domaine de Sédières se fera via des

opérations de communication en lien avec le tourisme, en travaillant sur une nouvelle signalétique routière et en améliorant l'accueil physique et paysager du site.

L'animation du Domaine de Sédières se poursuivra en 2016 dans le cadre d'un budget de fonctionnement maîtrisé.

En 2016:

➤ **Une ouverture à la société civile avec un "Club Entreprises" et un "Club Sédières"**

Le "Club Entreprises" prendra la forme d'une association indépendante d'intérêt général, partenaire du Domaine de Sédières. Cette association mettra en lien la collectivité départementale et les entreprises de la Corrèze, et même d'au-delà du département. Le Club "Entreprises" sera présidé par un chef d'entreprise. Sa principale vocation sera d'initier et de développer des liens transversaux et ainsi des projets à fortes valeurs ajoutées pour le Domaine de Sédières.

Un "Club Sédières" sera proposé aux 680 "saisonniers emploi d'été" qui ont participé à l'animation du Domaine de Sédières afin qu'ils deviennent "Ambassadeurs" de Sédières. Aujourd'hui dans la vie active, ces hommes et ses femmes sentimentalement attachés à Sédières pourront apporter, par leurs réseaux professionnels, leur soutien à des projets artistiques, culturels, sportifs...

➤ **Une programmation pour un large public dès 2016**

- Une **exposition en partenariat avec le Musée des Arts Décoratifs** - Paris

En collaboration avec le Musée des Arts Décoratifs, le Château de Sédières accueillera du 6 juin au 23 octobre 2016, une exposition sur le thème :

« *Trésors de Sable et de Feu. Verre et Cristal XIV-XX^{ème} siècle* ».

L'initiative traduit une volonté d'offrir au plus grand nombre l'accès à une culture de qualité et diversifiée. En ce sens, cette exposition est destinée au grand public mais aussi à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 et jusqu'aux vacances de Toussaint à un public scolaire.

Ce sont environ 80 œuvres qui seront présentées. Principalement des créations contemporaines dont certaines pièces monumentales et quelques chefs d'œuvres historiques, pour exemple DAUM, LALIQUE, GALLÉ,...

Afin de tenir compte des contraintes budgétaires du Département, le financement de l'exposition reposera sur un partenariat Public/Privé avec une participation à hauteur de 15.000 € de la collectivité (impressions, communication), les postes restants (transports des œuvres, installation,..) seront couverts par mécénat.

- Des **animations Jeune Public**, 6 mercredis après-midi du 13 juillet au 17 août (compagnies locales)
- Des **apéros Concerts** élargis aux Arts vivants et au spectacle, 6 lundis soirs du 11 juillet au 16 août (compagnies locales)

- Un **concert "Regards Croisés - Quatuor de Sébastien Farge"**, du 18 au 20 juillet, résidence d'artistes ouverte au public et le 20 juillet, un concert.
- Un **bal Populaire** avec des musiciens locaux et en partenariat avec Sébastien Farge, 14 août (date à affiner)
- Un **concert grand public "2001, l'Odyssée de la Voix"**, œuvres musicales *a cappella* du XX^{ème} siècle autour du cinéma avec la Compagnie *La Tempête*, ex *Camerata Vocale* de Brive: un soir, le 8 août
- Un **week-end "Musiques Actuelles"** les 20 et 21 août avec un **Tremplin "Musiques Actuelles Made in Corrèze"** organisé par le C.R.M.T., Centre Régional des Musiques Traditionnelles du Limousin (Seilhac 19) avec les groupes corréziens *Les Humeurs Cérébrales*, *Chapitre V* et *San Salvador*
- **Spectacle de danse** à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, avec la Compagnie de danse Hervé Koubi, les 17 ou 18 septembre
- Une **soirée "féérique" de Noël** à Sédières, animations Jeune Public, spectacle son et lumière, le mercredi 21 décembre

* * * * *

SYNTHÈSE

Ces propositions favorisent **l'accès à la Culture pour tous et partout** et ce dans le cadre d'un **aménagement équilibré du territoire** corrézien. Cette nouvelle politique culturelle ouvre la voie à une **nouvelle gouvernance culturelle territoriale** et témoigne de la volonté de placer **les élus départementaux au cœur de la politique culturelle** de leur territoire.

Au côté des **compétences obligatoires** du Conseil Départemental que sont le schéma départemental des enseignements artistiques, les Archives Départementales, la Bibliothèque Départementale de Prêt, les musées départementaux, la mise en place **d'Actions Culturelles des Territoires**, le lancement **d'appels à projets départementaux**, la création d'un **label "Corrèze - Terre de Culture(s)"** permettront de piloter, d'évaluer et de décider de manière éclairée l'action culturelle du Département qui manque aujourd'hui de lisibilité et de cohérence.

Pour la réussite de ces projets, le Département mettra en place les moyens nécessaires, et en particulier se dotera d'une ingénierie culturelle adaptée. Selon les orientations et les actions retenues, les ressources présentes sur le territoire, un renfort en personnel qualifié sera étudié afin de:

- Coordonner les Actions Culturelles des Territoires en lien avec les commissions d'élus du Conseil Départemental;
- Développer les actions et les Appels à Projets (cahier des charges) en lien avec la commission *ad hoc* Culture;
- Mettre en place le label *Corrèze, Terre de Culture(s)*;
- Suivre et d'évaluer les partenaires subventionnés;
- Être moteur de l'animation du département sur le plan artistique et culturel;
- Programmer et organiser les manifestations culturelles du Domaine de Sédières

Accompagner les porteurs de projets, créer des ponts entre les acteurs de la Culture sur le Département, inciter nos partenaires à se produire "hors les murs", mettre en place des actions éducatives pour la Jeunesse dans les collèges en particulier, développer les pratiques individuelles et collectives...telles sont les actions vers lesquelles le Département de la Corrèze se tourne aujourd'hui.

(Calendrier prévisionnel de mise en œuvre en annexe 1)

Afin de permettre la mise en œuvre de ces dispositions, je vous propose d'affecter les crédits de paiements selon les tableaux ci-dessous :

NOUVEAU PROGRAMME	BP 2016
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	763 000 €
<ul style="list-style-type: none"> - schéma départemental (459.000 €) - Musée du président Jacques Chirac (279.000 €) - Musée de la résistance Henri Queuille (12.000 €) - Patrimoine et animations (13 000€) 	
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	1 536 000 €
<p style="text-align: center;"><i>SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Actions Culturelles des 5 territoires (A.C.T.) <ul style="list-style-type: none"> - Territoire Bassin de Brive - Territoire Vézère-Auvézère - Territoire Haute-Corrèze - Territoire Tulle - Territoire Vallée de la Dordogne • Les Événements à vocation départementale • Appel à projet départemental • L'animation dont Sédières 	
<p style="text-align: center;"><i>AIDE AU PARCOURS CULTUREL DES COLLÉGIENS</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Collège et cinéma (40.000 €) • Les échanges internationaux au bénéfice des collégiens (15.000 €) 	55.000 €
<i>PORTAIL DES ASSOCIATIONS</i>	25.000 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 379 000 €

En résumé :

	Crédits de paiements 2016 DEPENSES	Crédits de paiements 2016 RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 379 000 €	418 000 €
INVESTISSEMENT	65 000 €	
TOTAL	2 444 000 €	418 000 €

Pour mémoire au titre de 2016, les engagements au titre de la politique qui vient de vous être exposée dans le présent rapport seront effectués sur les enveloppes suivantes :

Programme	Type enveloppe	N° Enveloppe	Libellé de l'enveloppe
DEPENSES			
MUSEE HENRI QUEUILLE	EPI	1998P035E44	Investissement Musée
	EPF	1998P035E36	Fonctionnement et Animation Musée
PATRIMOINE ET ANIMATION	EPF	2013P010E01	Patrimoine et Animation Dépenses directes
	EPI	1998P055E95	Partenariat Fondation du Patrimoine
OBSERVATOIRE DES ASSOCIATIONS	EPF	2005P034E09	Subv dispositif Local Accompagnement
	EPF	2005P034E06	Fonctionnement Observatoire DD
ACTIONS CULTURELLES DES TERRITOIRES (A.C.T.)	EPF	2015P023E05	ACT Culturel/Dépenses directes
	EPF	2015P023E06	Actions Culturelles des Territoires Subventions
EVENEMENTS A VOCATION DEPARTEMENTALE	EPF	2015P028E01	Subventions Événementiels culturels
	EPF	2015P028E02	Événementiels Dépenses directes
APPEL A PROJET DEPARTEMENTAL	EPF	2011P021E02	Appel à projet
ANIMATION ASSUJETTI A LA TVA	EPF	2016P039E01	Animations achat de spectacles

Programme	Type enveloppe	N° Enveloppe	Libellé de l'enveloppe
DEPENSES			
COMPETENCES OBLIGATOIRES/Schéma Départemental des enseignements artistiques	EPF	2016P037E01	Schéma Départemental des enseignements artistiques.
AIDE AU PARCOURS CULTUREL DES COLLEGIENS	EPF	2016P040E01	Parcours culturel des collégiens/Échanges internationaux
	EPF	2016P040E02	Collèges au cinéma
MUSEE du Président J.Chirac	EPI	2000P057E34	Dotation investissement/D
	EPF	2015P028E03	Événementiels Animations
	EPF	2000P057E43	Gestion de stock/R
RECETTES			
ANIMATION ASSUJETTI A LA TVA	EPF	2016PO39E02	Animations recettes
MUSEE du Président J.Chirac	EPF	2000PO57E43	Gestion de stock/R
	EPF	2000PO57E37	Produits exploitation participation/T

Dans le cadre d'une vision globale et cohérente de l'ensemble de notre politique culturelle et dans la continuité du budget Culture 2015, c'est ainsi 2 444 000 € que le Conseil Départemental réservera à l'action culturelle et au patrimoine en 2016.

Je propose à l'Assemblée Départementale de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces dispositions.

Tulle, le 11 Mars 2016

Pascal COSTE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
ANNEXE
PROJET DE DÉLIBÉRATION

OBJET

POLITIQUE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE - DOTATIONS 2016

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la liste ci-annexée des Conseillers Départementaux présents ou ayant donné pouvoir,

VU le rapport n° 113 en date du 11 Mars 2016, de M. le Président du Conseil Départemental,

Sur la proposition de <non renseigné> <non renseigné> <non renseigné>, Rapporteur au nom de la Commission de la Cohésion Sociale.

DELIBERE

Article 1er : Est décidée l'affectation des crédits de paiements suivant au titre de la politique culturelle 2016 :

NOUVEAU PROGRAMME	BP 2016
COMPÉTENCES OBLIGATOIRES	763 000 €
- schéma départemental (459.000 €) - Musée du président Jacques Chirac (279.000 €) - Musée de la résistance Henri Queuille (12.000 €) - Patrimoine et animations (13 000€)	
COMPÉTENCES OPTIONNELLES	1 536 000 €
<i>SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE</i>	
<ul style="list-style-type: none"> • Les Actions Culturelles des 5 territoires (A.C.T.) <ul style="list-style-type: none"> - Territoire Bassin de Brive - Territoire Vézère-Auvézère - Territoire Haute-Corrèze - Territoire Tulle - Territoire Vallée de la Dordogne • Les Événements à vocation départementale • Appel à projet départemental • L'animation dont Sédières 	
<i>AIDE AU PARCOURS CULTUREL DES COLLÉGIENS</i>	55.000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Collège et cinéma (40.000 €) • Les échanges internationaux au bénéfice des collégiens (15.000 €) 	
<i>PORTAIL DES ASSOCIATIONS</i>	25.000 €
Total DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 379 000 €

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le Budget Départemental :

- Section Investissement, Article fonctionnel 903.14,
- Section Investissement, Article fonctionnel 913.11,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.11,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.12,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.14,
- Section Fonctionnement, Article fonctionnel 933.2.

Certifié conforme
Pascal COSTE
Président du Conseil Départemental

Transmis au représentant
de l'État le :
Affiché le :

ANNEXE 1

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

ACTIONS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Schéma départemental des enseignements artistiques	État des lieux		Restitution de l'état des lieux	Révision du schéma Scénarios/Propositions					Vote du schéma
Les Actions Culturelles des Territoires	Sélection par la Commission ad hoc des ACT et des actions à vocation départementales.	Passage en Commission Permanente des actions à vocation départementales	Passage en Commission Permanente des ACT			Réception des demandes de subventions 2017	Élaboration et décision des ACT 2017		
Aide aux parcours culturels des collégiens									
Label Corrèze - Terre de Culture(s)	Attribution des labels								
Appel à projet départemental		Définition de la thématique de l'appel à projet 2017 et lancement de l'appel à projet	Appel à projet départemental			Réception des offres	Examen des offres par la commission ad hoc		Choix du candidat pour l'appel à projet 2017 en CP
Suivi et organisation de la programmation de Sédières	Programmation des animations	Commission Permanente pour arrêter les tarifs	Préparation et organisation du festival				Préparation animation de Noël à SEDIERES		